



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250
Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**Arrêté temporaire portant permission d'occupation du
domaine public durant la durée de travaux – Rue Camille
Pistre- Chemin de la Chapelle**

Arrêté n°43.2023

Le Maire de la commune de VAUDREUILLE (31250),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 11/09/2023 par laquelle Monsieur RAMOND, agissant pour le compte de l'entreprise RAMOND MACONNERIE, à Vaudreuille - 31250,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre aux salariés de disposer d'un espace pause,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise RAMOND MACONNERIE est autorisée à poser un bungalow de chantier et des sanitaires à compter du **Lundi 11 Septembre 2023 jusqu'au Vendredi 29 Mars 2024**, afin de mener les travaux de restauration de la Chapelle Saint Martin :

- **A l'intersection de la Rue Camille Pistre et du Chemin de la Chapelle**

Article 2: RAMOND MACONNERIE, une fois le chantier terminé, devra laisser l'espace et la voie correctement nettoyés.

Article 3 : Cet arrêté est délivré à titre personnel et ne peut être cédé. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Vaudreuille (31250) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Fait à VAUDREUILLE, le 15/09//2023

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.

